



Commune déléguée de BELLOU

Le bourg BELLOU

14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

Tél : 02 31 32 38 75

**ARRÊTÉ N°26/2026/AT**

**ARRETE DU 16 au 20 février 2026 (jour et nuit)**

*TRAVAUX DE VOIRIE*

Le Maire délégué de BELLOU,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Toffolutti, 2 rue Rembrandt Bugatti 14370 MOULT CHICHEBOVILLE chargée pour la neutralisation de la circulation, Route des Vaux Pilon. La route sera barrée jour et nuit.

Considérant que les travaux doivent commencer le 16 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique et pour la nécessité de travaux importants,

Vu l'intérêt général,

**A R R E T E**

**Article 1er :** La route sera barrée dans les deux sens de circulation pendant la durée des travaux et le stationnement sera interdit pour tous types véhicules du 16 au 20 février 2026 inclus.

**Article 2 :** La brigade de Gendarmerie de LIVAROT-PAYS D'AUGE est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de GENDARMERIE de LIVAROT, Monsieur le Policier Municipale, ainsi que Mr Julien NIAY, conducteur de travaux de Toffolutti.

Fait à Bellou, le 13 février 2026

La Maire déléguée,

Renée ANDRE

